

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du **patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des **centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficierez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Poitou-Charentes
1 bis, rue Lebascles
86000 Poitiers
05 49 41 45 54
poitoucharentes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE DE MARNES

13 Grand'rue
79600 Marnes
05 49 67 41 05
mairie.marnes@thouars-communaute.fr

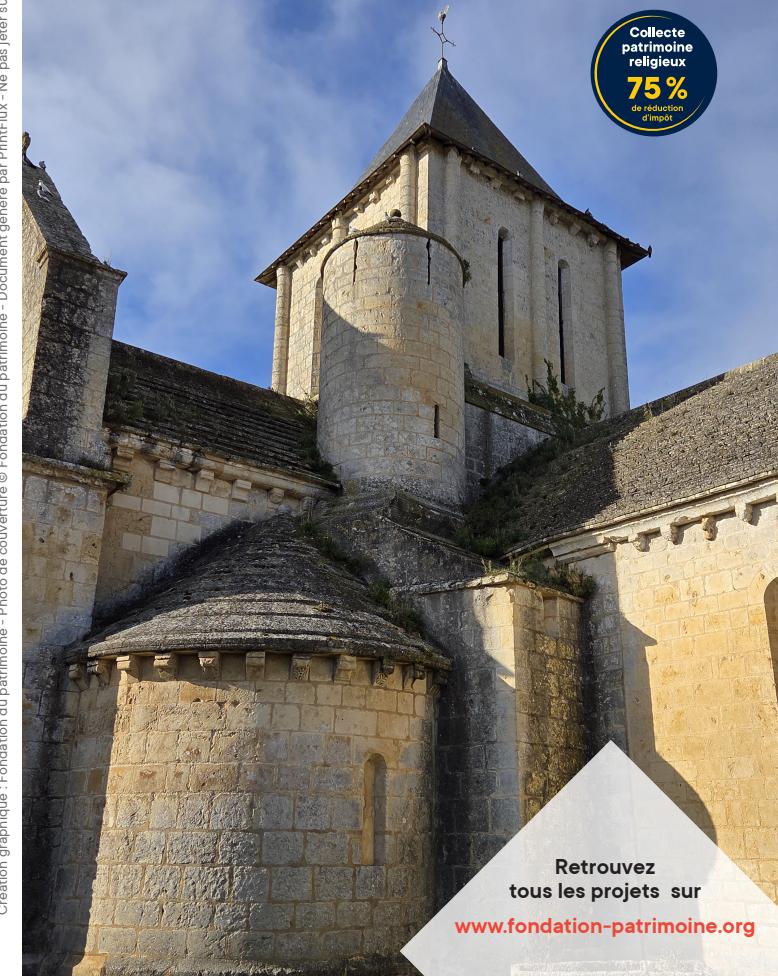


► Je donne !

Pour la restauration de

l'église Saint-Jean-Baptiste de Marnes

Deux-Sèvres



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

► Nos partenaires



Retrouvez tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration du clocher et de la tour d'escalier

◆◆ LE PROJET

L'église Saint-Jean-Baptiste présente de graves problèmes d'humidité. Déjà en 1913, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Joseph Déverin faisait part dans un rapport d'importantes infiltrations. Les diverses campagnes de travaux n'ont jamais permis de répondre aux dommages, laissant s'installer sur les murs et les sols de la moisissure et du salpêtre. Il est nécessaire de reprendre l'ensemble des couvertures en ardoises, en tuiles et en lauses. La restauration débute en 2026 par le clocher et la tour d'escalier. Des abats sons seront installés dans les baies de la salle des cloches pour empêcher la pluie de passer. Cette première tranche de travaux engage un chantier sur plusieurs années.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église romane Saint-Jean-Baptiste située sur la commune de Marnes est proche du cimetière et d'une nécropole datant du Moyen Age. L'église romane est édifiée au XII^e siècle, en retrait du bourg sur une ancienne voie romaine reliant Poitiers à Nantes ce qui montre l'importance de cet édifice, classée au titre des Monuments Historiques depuis 1862.

L'intérieur de l'église est richement ornementé notamment de statues datant des XIX^e et XX^e siècles, de tableaux et d'un chemin de croix. L'église possède trois cloches dont l'une date du premier Empire.

◆◆ LA MOBILISATION

Les habitants de Marnes souhaitent que l'église Saint-Jean-Baptiste soit de nouveau accessible, sans danger, lors des cérémonies religieuses. Ecrin propice à l'accueil de concert, l'édifice est un lieu adapté à la programmation culturelle du Thouarsais. Son architecture romane sera valorisée dans les rendez-vous du patrimoine du Pays d'art et d'histoire en Thouarsais.

Montant des travaux	228 222 euros
Objectif de collecte	20 000 euros
Début des travaux	Fin 2026



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Marnes

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/104341

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Poitou-Charentes, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'église Saint-Jean-Baptiste de Marnes**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficiai d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre